

ANNEXES TECHNIQUES
(voir le paragraphe 10 du présent rapport)

ANNEXE	1	A 41 B	[Projet-Rapporteur: 315/GB]	<CE26076F>
	Titre	CHEMISES; SOUS-VÊTEMENTS; LAYETTE; MOUCHOIRS		
ANNEXE	2	A 47 G	[Projet-Rapporteur: 28/DE]	<CE26131F>
C	33/04	. Arbres de Noël (leurs dispositifs d'éclairage F 21 S; porte-bougies F 21 V 35/00)		
D	33/16	(transféré en F 21 S, V)		
ANNEXE	2	A 47 G	[Projet-Rapporteur: 316/PT]	<CE26081F>
N	9/10	. Oreillers (articles pour tenir les oreillers A 47 C 21/00; spécialement adaptés pour empêcher le ronflement A 61 F 5/56)		
ANNEXE	3	A 61 B	[Projet-Rapporteur: 271/EP]	<CE26109F>
	5/00	Mesure servant à établir --- sonores ou infrasonores 8/00); Identification des individus		
N	Note(s) après 5/00	<p>Dans le présent groupe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:</p> <p>- "mesure" <u>couvre</u> également la détection ou l'enregistrement.</p>		
N	5/01	. Mesure de la température de parties du corps (thermomètres médicaux G 01 K 5/22; thermomètres pour des buts spécifiques G 01 K 13/00)		
	5/02	. Mesure du pouls, du rythme cardiaque, de la pression sanguine --- présent groupe et des techniques d'électrocardiographie; Sondes cardiaques pour ---		
	5/024	. . Mesure du pouls ou ---		
	5/0245	. . . utilisant des capteurs ---		
	5/0285	. . . Mesure de la vitesse de propagation de l'onde pulsatile		
	5/029	. . . Mesure du débit de ---		
	5/03	. Mesure de la pression des fluides à --- la pression cérébrale		
	5/04	. Mesure de signaux bioélectriques ---		

IPC/CE/26/8
Annexes techniques
page 2

- 5/05 . Mesure pour établir un ---
- N 5/053 . . Mesure de l'impédance ou de la conductivité électrique d'une partie du corps
- 5/08 . Dispositifs de mesure pour examiner les ---
- 5/103 . Dispositifs de mesure pour le contrôle ---
- D 5/14 (transféré en 5/145, 5/15)
- N 5/145 . Mesure des caractéristiques du sang in vivo, p.ex. de la concentration des gaz dans le sang, de la valeur du pH du sang (mesure de la pression sanguine 5/02; détection ou localisation de corps étrangers dans le sang sans utilisation de radiations 5/06)
- N 5/15 . Dispositifs de prélèvement d'échantillons de sang (seringues hypodermiques A 61 M 5/00)
- N 5/155 . . pour des prélèvements continus ou intermittents, p.ex. à intervalles prédéterminés

ANNEXE 4 A 61 K [Projet-Rapporteur: 139/EP] <CE26147F>

Voir page 38 des annexes techniques

ANNEXE 5 A 61 N [Projet-Rapporteur: 345/AT] <CE26126F>

- 5/02 . utilisant des hyperfréquences (5/01 a priorité)
- 5/06 . utilisant un rayonnement lumineux (5/01 a priorité)
- N 5/067 . . utilisant un rayonnement laser
- N 5/073 . . utilisant de la lumière polarisée (5/067 a priorité)
- 5/08 . . utilisant des rayonnements infrarouges et ultraviolets combinés

ANNEXE 6 A 63 F [Projet-Rapporteur: 273/GB] <CE26102F>

- 1/18 . . Dispositifs marqueurs ou enregistreurs; Indicateurs divers (contrôleurs ---)
- C 9/00 Jeux divers (jeux sportifs divers A 63 B 67/00)
- 9/02 . --- (9/22 a priorité; objets à lancer pour le sport ou les loisirs A 63 B 65/00; jouets à jeter ---)
- N 9/26 . Jeux d'équilibre, c. à d. destinés à amener des éléments en ou hors équilibre

- N 9/28 . Jeux de réaction en chaîne avec des pièces se renversant;
Distributeurs ou dispositifs de positionnement à cet effet
- N 9/30 . Jeux de capture par accrochage ou piégeage d'objets, p.ex.
jeux de pêche
- N 9/32 . Jeux comportant un ensemble de longs bâtonnets, p.ex. mikado_
(9/30 a priorité)
- N 9/34 . Jeux utilisant des pièces déplacées ou tenues magnétiquement,
non prévus dans d'autres sous-groupes du groupe 9/00
- N 11/00 Accessoires de jeux d'usage général
- N Note(s)
après
11/00

Les accessoires de jeux spécialement adaptés pour un type
particulier de jeu sont classés dans un des groupes 1/00 à 9/00
couvrant le jeu particulier.

ANNEXE 7 B 01 D [Project-Rapporteur : 246/EP]
[Projet-Rapporteur: 321/GB] <CE26118F>

17/00 --- de produits similaires E 02 B 15/04; dispositions pour
séparer les lubrifiants des frigorigènes F 25 B 43/02)

Rubrique-
guide
avant
24/00

Filtration; Matériel de filtration, sa régénération (filtres
pour le sang ou les liquides de perfusion A 61 M 5/165; tamis
ou cribles en soi B 07 B 1/00; filtres pour moulage par
extrusion B 29 C 47/68; filtrage de la solution ou de la masse
de filage pour la fabrication des filaments ou similaires
D 01 D 1/10; filtrage des lubrifiants dans les circuits de
lubrification F 16 N 39/06)

Rubrique-
guide
avant
45/00

--- ou des vapeurs (filtres d'aspirateurs A 47 L 9/10; filtres pour la protection des voies respiratoires A 62 B 23/00; filtrage de l'air spécialement adapté pour les parties de véhicules affectées aux passagers ou aux marchandises B 60 H 3/06; séparation de substances transportées pneumatiquement du gaz de propulsion B 65 G 53/60; silencieux ou dispositifs d'échappement pour "machines" ou machines motrices avec des moyens pour enlever les constituants solides des gaz d'échappement F 01 N 3/02; entrées d'air pour ensembles fonctionnels de turbines à gaz ou de propulsion par réaction F 02 C 7/05, de moteurs à combustion interne F 02 M 35/024, de pompes ou compresseurs F 04 B 39/16; filtrage dans les conditionneurs d'air F 24 F 3/16)

ANNEXE	8	B 01 J	[Projet-Rapporteur: 224/SE]	<CE26058F>
	8/24	. .	--- fluidisé" (8/20 a priorité; appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C 10/00)	

ANNEXE	9	B 03 C	[Projet-Rapporteur: 246/EP]	<CE26055F>
	3/00		--- dans de l'air (silencieux ou dispositifs d'échappement pour "machines" ou machines motrices avec des moyens pour enlever les constituants solides des gaz d'échappement, au moyen de séparateurs électriques ou électrostatiques F 01 N 3/01)	

ANNEXE	10	B 04 C	[Projet-Rapporteur: 246/EP]	<CE26056F>
	Titre		--- de fluide B 02 C 19/06; silencieux ou dispositifs d'échappement pour "machines" ou machines motrices avec des moyens pour enlever les constituants solides des gaz d'échappement, au moyen de séparateurs inertiels ou centrifuges F 01 N 3/037; appareils de combustion ---	

ANNEXE 11	B 07 C	[Projet-Rapporteur: 309/GB]	<CE26105F>
5/00	--- matériau en vrac B 07 B; tri des pièces de monnaie G 07 D)		

ANNEXE 12	B 09 B	[Projet-Rapporteur: 245/GB]	<CE26068F>
Note(s) après le titre			
N	<== des véhicules usagés		
	B 62 D 67/00	Désassemblage systématique des véhicules pour la récupération des éléments réutilisables, p.ex. pour le recyclage	
	B 63 B 17/06	Evacuation des ==>	

ANNEXE 13	B 21 B	[Projet-Rapporteur: 257/RU]	<CE26101F>
N Note(s) après 1/08	Dans les groupes 1/08 à 1/14, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des groupes 108:00. Les codes d'indexation doivent être <u>non liés</u> .		
N Intitulé avant 108:00	<u>Systeme d'indexation associé aux groupes 1/08 à 1/14 relatif au laminage de pièces de section particulière. Les codes d'indexation doivent être non liés . &d@</u>		
N Note(s) avant 108:00	Il est important de tenir compte du chapitre IV du Guide d'utilisation qui indique les règles concernant l'attribution et la présentation des différents types de codes d'indexation.		
N 108:00	Travail de pièces de section particulière		
N 108:02	. Profils de rail		
N 108:04	. Profils en H ou en I		
N 108:06	. Profils en L		
N 108:08	. Profils en T		

- N 108:10 . Profils en U ou en forme de canal
N 108:12 . Profils en Z
N 108:14 . Sections de palplanches ayant des bords latéraux s'emboîtant l'un dans l'autre pour former un rideau

ANNEXE 14 B 28 D [Projet-Rapporteur: 161/NO] <CE26051F>
C 1/14 . --- (perceuses rotatives B 23 B; outils à percussion B 25 D; forage du sol ou de la roche E 21 B)

ANNEXE 15 B 60 B [Projet-Rapporteur: 245/GB] <CE26069F>

Rubrique-
guide
avant
29/00

--- monter les pneus B 60 C 25/00; assemblage des blocs incluant une roue aux véhicules à moteur ou aux remorques pendant la fabrication, p.ex. l'assemblage, B 62 D 65/12)

ANNEXE 16 B 60 Q [Projet-Rapporteur: 28/DE] <CE26133F>

Titre AGENCEMENT DES DISPOSITIFS DE SIGNALISATION OU D'ÉCLAIRAGE, LEUR MONTAGE OU LEUR SUPPORT, LES CIRCUITS + CET EFFET, POUR LES VÉHICULES EN GÉNÉRAL (agencement des dispositifs de ---

Note(s)
après
le titre
 (1) La présente sous-classe couvre également l'agencement ou l'adaptation des interrupteurs électriques ou des dispositifs déclenchant les signaux pour les véhicules.
 <Texte supprimé>
 <Texte supprimé>
 (2) Il est important ==>

1/00 Agencement des dispositifs de ---
3/00 Agencement des dispositifs d'éclairage ---
5/00 Agencement ou adaptation des dispositifs de ---

- 7/00 Agencement ou adaptation des dispositifs portatifs de signalisation d'urgence sur les véhicules (dispositions pour imposer la prudence sur la route, p.ex. poteaux indicateurs, E 01 F 9/00; enseignes G 09 F, p.ex. triangles de signalisation réfléchissants 13/16)
- 9/00 Agencement ou adaptation des dispositifs de signalisation ---
- 11/00 Agencement des dispositifs témoin pour les dispositifs ---

ANNEXE	17	B 60 R	[Projet-Rapporteur: 258/EP]	<CE26127F>
	1/00	Dispositions pour la visibilité ---		
	1/02	. Dispositions pour les rétroviseurs (dispositions pour les périscoopes 1/10)		
C	1/04	. . montés à l'intérieur du véhicule (1/08 a priorité)		
C	1/06	. . montés à l'extérieur du véhicule (1/08 a priorité)		
N	1/062	. . . avec une commande à distance pour régler leur position		
N	1/064 avec un organe actionné par une force manuelle		
N	1/066 pour régler le miroir par rapport à son boîtier		
N	1/068 en utilisant des câbles		
N	1/07 avec un organe actionné par l'énergie électrique		
N	1/072 pour régler le miroir par rapport à son boîtier		
N	1/074 pour rabattre les rétroviseurs le long du véhicule dans une position de non-utilisation		
N	1/076	. . . escamotables sous l'effet de forces externes excessives et munis d'une position d'utilisation indexée (1/062 a priorité)		
N	1/078	. . . facilement amovibles; montés de façon à être écartés en bloc latéralement, p.ex. quand le véhicule tire une remorque		
	1/10	. Dispositions pour les miroirs destinés à la vue vers l'avant; Dispositions pour les périscoopes		

ANNEXE 18	B 61 D	[Projet-Rapporteur: 28/DE]	<CE26135F>
29/00	Agencement des dispositifs d'éclairage sur les véhicules ferroviaires		

ANNEXE 19	B 62 D	[Projet-Rapporteur: 245/GB]	<CE26004F>
65/00	Tracé, fabrication, p.ex. assemblage, mesures pour faciliter le désassemblage, ou modification de la structure des véhicules à ---		
N 65/02	. Assemblage de sous-ensembles ou de composants avec la caisse ou entre eux, ou positionnement de sous-ensembles ou de composants par rapport à la caisse ou à d'autres sous-ensembles ou d'autres composants		
N 65/04	. . Assemblage d'ensembles modulaires préassemblés constitués de sous-ensembles remplissant des fonctions différentes, p.ex. moteur et capot (65/06 à 65/16 ont priorité)		
N 65/06	. . les sous-ensembles ou composants étant des portes, des fenêtres, des toits ouvrants, des couvercles, des capots ou leurs garnitures ou leurs bandes d'étanchéité		
N 65/08	. . . Garnitures ou bandes d'étanchéité		
N 65/10	. . les sous-ensembles ou composants étant des moteurs, des embrayages ou des transmissions		
N 65/12	. . les sous-ensembles ou composants étant des suspensions, des freins, ou des blocs incluant une roue		
N 65/14	. . les sous-ensembles ou composants étant des accessoires des compartiments pour passagers, p.ex. des sièges, des garnitures, un décor, des tableaux de bord		
N 65/16	. . les sous-ensembles ou composants étant des accessoires extérieurs, p.ex. des pare-chocs, des phares, des essuie-glaces		
N 65/18	. Systèmes de transport, de convoyage ou de traction spécialement adaptés aux lignes d'assemblage des véhicules à moteurs ou des remorques		
N 67/00	Désassemblage systématique des véhicules pour la récupération d'éléments réutilisables, p.ex. pour le recyclage (pour l'élimination des véhicules par destruction ou transformation B 09 B 3/00, 5/00)		

ANNEXE	20	B 65 D	[Projet-Rapporteur: 280/GB]	<CE26120F>
	50/00	--- correspondants, p.ex. 41/32, 51/20; moyens en soi pour empêcher ou indiquer l'ouverture ou l'enlèvement de la fermeture non autorisés 55/02)		

ANNEXE	20	B 65 D	[Projet-Rapporteur: 305/GB]	<CE26115F>
N	85/73	. . avec des moyens spécialement adaptés pour faire bouillonner les liquides, p.ex. pour former des bulles ou un faux col sur la bière		

ANNEXE	21	B 65 G	[Projet-Rapporteur: 245/GB]	<CE26070F>
	Titre	--- B 60 à B 64; dispositifs de transport, de convoyage ou de traction spécialement adaptés aux lignes d'assemblage des véhicules à moteurs ou des remorques B 62 D 65/18; dans l'emballage B 65 B; ---		

ANNEXE	22	C 12 C	[Projet-Rapporteur: 305/GB]	<CE26116F>
	11/11	. --- concentration (C 12 H a priorité; réceptacles avec des moyens spécialement adaptés pour faire bouillonner les liquides comestibles B 65 D 85/73)		

ANNEXE	23	E 04 H	[Projet-Rapporteur: 289/GB]	<CE26083F>
	17/02	. Clôture en fil métallique, p.ex. en treillage métallique (17/14 a priorité; travail mécanique ou traitement du fil métallique B 21 F, p.ex. fabrication de grillages 27/00)		
C	17/04	. . caractérisé en ce qu'il utilise du fil métallique spécialement adapté, p.ex. du fil barbelé		

ANNEXE	24	E 06 B	[Projet-Rapporteur: 307/GB]	<CE26049F>
	3/88	. . --- vantaux de porte (dispositifs de protection des doigts pour les portes ou les fenêtres 7/36)		
	7/34	. . Portes comportant des étagères (armoires en général A 47 B)		
N	7/36	. . Dispositifs de protection des doigts		

ANNEXE	25	E 21	[Projet-Rapporteur: 161/NO]	<CE26052F>
	Titre de la sous-section avant E 21	FORAGE DU SOL OU DE LA ROCHE; EXPLOITATION MINIÈRE		
	Titre	FORAGE DU SOL OU DE LA ROCHE; EXPLOITATION MINIÈRE		

ANNEXE	26	E 21 B	[Projet-Rapporteur: 161/NO]	<CE26005F>
	Titre	FORAGE DU SOL OU DE LA ROCHE (exploitation des mines ---		
N	Note(s) après le titre			
	(1)	La présente sous-classe <u>couvre</u> :		
		- principalement les équipements pour le forage du sol ou de la roche dans leur formation naturelle;		
		- les équipements analogues pour le forage de structures artificielles in situ, p.ex. de routes ou de structures en béton.		
	(2)	La présente sous-classe <u>ne couvre pas</u> :		
		- les machines de perçage tenues à la main, p.ex. pour l'usage domestique;		
		- les équipements de perçage pour la fabrication, c. à d. dans lesquels une pièce est usinée, p.ex. pour un traitement ultérieur;		
		qui sont couverts par les sous-classes de la section B, p.ex. B 23 B.		
C	1/02	. Moyens d'entraînement de surface pour moutons, p.ex. à l'aide d'un câble		
N	1/12	. avec un organe d'impulsion à mouvement alternatif (1/02, 1/38 ont priorité)		
N	1/14	. . entraîné par un mécanisme rotatif		
N	1/16	. . . avec des masses à mouvement alternatif montées sur ressort, p.ex. sur coussin d'air		
N	1/18 avec liaison élastique du mécanisme moteur et de la tige d'impulsion par un double ressort amortisseur		
N	1/20	. . . constitué par des marteaux centrifuges		
N	1/22	. . entraîné par des électro-aimants		
N	1/24	. . l'organe d'impulsion étant un piston entraîné directement par la pression d'un fluide		
N	1/26	. . . par la pression d'un liquide		

- N 1/28 agissant par impulsions
- N 1/30 . . . par pression d'air, de vapeur ou de gaz
- N 1/32 agissant par impulsions
- N 1/34 l'organe d'impulsion étant un piston de moteur à combustion interne
- N 1/36 . Piston du type porte-outils, c. à d. dans lequel l'outil est relié à l'organe d'impulsion
- N 1/38 . Piston du type marteau, c. à d. dans lequel la tête de l'outil ou l'enclume sont frappées par l'organe d'impulsion
- N 3/025 . . à mouvement de rotation alternatif de l'outil
- N 3/03 . . à mouvement de rotation intermittent de l'outil dans un seul sens
- N 3/035 . . à transmission par glissement ou élastique
- C 4/18 . Ancrage ou avancement dans le trou de forage
- 6/00 Moyens d'entraînement pour forage avec action combinée de percussion et de rotation (moyens d'entraînement dans le trou de forage 4/00; machines portatives à percussion avec rotation superposée B 25 D 16/00)
- N 6/02 . la rotation étant continue
- N 6/04 . . Moyens d'entraînement séparés de la percussion et de la rotation
- N 6/06 . la rotation étant intermittente, p.ex. obtenue par un dispositif à rochet
- N 6/08 . . Moyens d'entraînement séparés de la percussion et de la rotation
- C 7/00 --- pour le forage (supports pour la machine de forage, p.ex. tours de forage ou mâts de forage, 15/00)
- C 7/02 . Appareils de forage caractérisés par des moyens de transport terrestre, p.ex. montés sur des patins ou des roues (appareils de forage ---)
- 7/04 . Forage dirigé

- C 7/12 . Forage sous l'eau (joints télescopiques 17/07; utilisant des compensateurs de houle 19/09; têtes de puits spécialement adaptées aux installations sous l'eau 33/035)
- 7/20 . --- simultanés des trous de forage (moyens de surface pour appliquer des mouvements de rotation alternée au boîtier 3/025; mises en place de ---
- D 7/22 (transféré en 3/025)
- C 15/00 Supports pour la machine de forage, p.ex. tours de forage ou mâts de forage
- N 17/03 . . entre la tige ou le tube de forage et le moteur de forage, p.ex. entre la tige de forage et le marteau
- 17/10 . --- des moyens d'ancrage 4/18; dispositifs de guidage ou de centrage à l'extérieur du trou de forage 19/24)
- 19/00 --- la tour de forage; Appareils pour faire avancer les tiges ou les câbles (entraînement de surface ---
- C 19/08 . --- (19/22 a priorité; commande automatique de l'avance de l'outil 44/02; tambours de levage ---
- N 19/081 . . Mécanismes d'avance à vis et écrou
- N 19/083 . . Mécanismes d'avance à came, à crémaillère ou similaires
- N 19/084 . . avec des moyens de traction souples, p.ex. des câbles
- N 19/086 . . avec un cylindre actionné par un fluide (19/084, 19/087, 19/09 ont priorité)
- N 19/087 . . au moyen d'un balancier
- N 19/089 . . avec un poids supplémentaire ou un ressort
- N 19/24 . Dispositifs de guidage ou de centrage pour les tiges ou les tubes de forage
- C 21/00 Procédés ou appareils pour nettoyer les trous de forage par jet de fluide, p.ex. en utilisant l'air d'échappement du moteur (dégagement d'objets restés --- forage des puits C 09 K 7/00)
- N 21/01 . Dispositions pour manipuler les fluides de forage ou les déblais à l'extérieur du trou de forage, p.ex. réservoirs à boue (dispositions pour traiter les fluides de forage 21/06)
- N 21/015 . . Moyens en prise avec l'entrée du trou, p.ex. hottes d'aspiration de la poussière

- 21/06 . Dispositions pour traiter les fluides de forage à l'extérieur du trou de forage (étapes de traitement ---)
- N 21/07 . . pour le traitement des fluides gazeux chargés de poussières
- 21/14 . utilisant des liquides et des gaz, p.ex. des mousses
- N 21/16 . utilisant des fluides gazeux (21/14 a priorité; dispositions pour manipuler les fluides de forage à l'extérieur du trou de forage 21/01; aménagements pour traiter les fluides de forage 21/06)
- N 21/18 . Moyens pour empêcher l'air d'échappement du moteur de forage de souffler en direction du front de travail
- 34/10 . . --- commande provenant de l'extérieur du trou de forage (moyens de commande situés à l'extérieur du trou de forage 34/16)
- 34/16 . Moyens de commande situés à l'extérieur du trou de forage
- N 41/08 . Bases de guidage sous l'eau, p.ex. gabarits de forage; Mise à niveau de celles-ci
- N 41/10 . Colonnes de guidage, p.ex. largables; Lignes de guidage fixées à des bases de guidage sous l'eau
- N 44/02 . Commande automatique de l'avance de l'outil (44/10 a priorité)
- N 44/04 . . en réponse au couple fourni par le moyen d'entraînement
- N 44/06 . . en réponse à l'écoulement ou à la pression du fluide moteur du moyen d'entraînement
- N 44/08 . . en réponse à l'amplitude du mouvement de l'outil à percussion, p.ex. sa course ou son recul
- N 44/10 . Dispositions pour l'arrêt automatique quand l'outil est remonté du front de taille

ANNEXE 27	E 21 C	[Projet-Rapporteur: 161/NO]	<CE26006F>
D Note(s) après le titre	<supprimée>		
Schéma général	<Texte supprimé> <Texte supprimé> <Texte supprimé> <Texte supprimé> INCISION; EXÉCUTION DE ==>		
D Rubrique- guide avant 1/00	<supprimée>		
D 1/00	(couvert par E 21 B 3/00)		
D 1/02	(couvert par E 21 B 3/00)		
D 1/04	(transféré en E 21 B 3/035)		
D 1/06	(transféré en E 21 B 3/025)		
D 1/08	(transféré en E 21 B 3/03)		
D 1/10	(transféré en E 21 B 19/08, couvert par 3/00, 4/00)		
D 1/12	(transféré en E 21 B 6/02)		
D 3/00	(couvert par E 21 B 1/00)		
D 3/02	(transféré en E 21 B 1/36)		
D 3/04	(transféré en E 21 B 1/38)		
D 3/06	(couvert par E 21 B 1/00)		
D 3/08	(transféré en E 21 B 1/14)		
D 3/10	(transféré en E 21 B 1/20)		
D 3/12	(transféré en E 21 B 1/16)		
D 3/14	(transféré en E 21 B 1/18)		
D 3/16	(transféré en E 21 B 1/22)		

- D 3/18 (transféré en E 21 B 1/34)
- D 3/20 (transféré en E 21 B 1/26)
- D 3/22 (transféré en E 21 B 1/28)
- D 3/24 (transféré en E 21 B 1/30)
- D 3/26 (transféré en E 21 B 1/32)
- D 3/28 (transféré en E 21 B 1/12, 6/06)
- D 3/30 (transféré en E 21 B 1/12, 6/08)
- D 3/32 (transféré en E 21 B 44/00)
- D 3/34 (transféré en E 21 B 17/03)
- D Rubrique-
guide
avant
5/00 <supprimée>
- D 5/00 (transféré en E 21 B 19/08)
- D 5/02 (transféré en E 21 B 19/081)
- D 5/04 (transféré en E 21 B 19/083)
- D 5/06 (transféré en E 21 B 19/084)
- D 5/08 (transféré en E 21 B 19/08)
- D 5/10 (transféré en E 21 B 19/086, 19/087)
- D 5/11 (transféré en E 21 B 19/086, 19/087)
- D 5/12 (transféré en E 21 B 19/089)
- D 5/14 (transféré en E 21 B 44/08)
- D 5/16 (transféré en E 21 B 44/00)
- D 7/00 à
7/04 (transférés en E 21 B 21/00)
- D 7/06 (couvert par E 21 B 21/14)
- D 7/08 à
7/10 (transférés en E 21 B 21/00)

- D 7/12 (transféré en E 21 B 21/18)
- D 9/00 (transféré en E 21 B 19/24)
- D 11/00 (transféré en E 21 B 7/02, 15/00, 19/08)
- D 11/02 (transféré en E 21 B 7/02, 15/00, 19/08)
- 35/22 . --- évacuer la poussière (pics avec un agencement ---
pulvérisation de fluides 35/187; procédés ou appareils pour
nettoyer les trous de forage par jet de fluide E 21 B 21/00)
- 37/24 . . Marteaux piqueurs (marteaux pneumatiques en général B 25 D;
forage par percussion E 21 B 1/00)

ANNEXE 28 E 21 D [Projet-Rapporteur: 161/NO] <CE26007F>

Titre --- C 09 K 17/00; machines à inciser pour l'exploitation ---

1/06 . . --- les puits (machines à forer E 21 B)

ANNEXE 29 E 21 F [Projet-Rapporteur: 161/NO] <CE26008F>

C 5/20 . Enlèvement ou abattage de la poussière (procédés ou appareils
pour nettoyer les trous de forage par jet de fluide
E 21 B 21/00; au cours de l'exécution ---

ANNEXE 30 F 01 N [Projet-Rapporteur: 246/EP] <CE26057F>

N 3/01 . au moyen de séparateurs électriques ou électrostatiques

C 3/02 . --- des gaz d'échappement (au moyen de séparateurs
électriques ou électrostatiques 3/01)

N 3/021 . . au moyen de filtres

N 3/022 . . . caractérisés par une structure filtrante spécialement
adaptée, p.ex. en nid d'abeilles, à mailles ou fibreuse

N 3/023 . . . utilisant des moyens pour régénérer les filtres, p.ex.
par combustion des particules piégées

N 3/025 en utilisant un brûleur à combustible ou par addition
de combustible à l'échappement

N 3/027 en utilisant un chauffage électrique ou magnétique

N 3/028 à micro-ondes

- N 3/029 par addition de substances non combustibles à l'échappement
- N 3/031 . . . comportant des moyens de dérivation au niveau des filtres, p.ex. en cas de colmatage ou lors du démarrage à froid des moteurs
- N 3/032 pendant la régénération des filtres uniquement
- N 3/033 . . . en combinaison avec d'autres dispositifs
- N 3/035 avec des réacteurs catalytiques
- N 3/037 . . au moyen de séparateurs inertiels ou centrifuges, p.ex. associés à des appareils de précipitation
- N 3/038 . . au moyen de plaques perforées définissant des chambres de détente associées à des chambres de condensation et d'accumulation
- 3/04 . . au moyen de liquides
- N 3/05 . . au moyen d'air, p.ex. en mélangeant les gaz d'échappement à de l'air (silencieux fonctionnant par addition d'air aux gaz d'échappement 1/14; dispositions d'alimentation en air additionnel pour la conversion thermique ou catalytique des composants nocifs des gaz d'échappement 3/30)
- C 3/08 . pour rendre les gaz d'échappement inoffensifs (au moyen de séparateurs électriques ou électrostatiques 3/01)
- C 3/24 . . . caractérisés par les aspects de structure de l'appareillage de conversion (filtrage en combinaison avec des réacteurs catalytiques 3/035)

ANNEXE 31 F 02 C [Projet-Rapporteur: 224/SE] <CE26059F>

Titre --- ou ventilateurs F 04; appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C 10/00; élaboration des produits de combustion à haute pression ou à grande vitesse F 23 R; utilisation des turbines ---

ANNEXE 32 F 16 L [Projet-Rapporteur: 161/NO] <CE26053F>

27/00 --- assemblages de tuyaux 39/04; joints articulés dans les flexibles utilisés pour nettoyer les trous de forage par jet de fluide E 21 B 21/02)

ANNEXE 33 F 21 [Projet-Rapporteur: 28/DE] <CE26149F>

Voir page 40 des annexes techniques

ANNEXE 34 F 21 H [Projet-Rapporteur: 28/DE] <CE26151F>

Voir page 42 des annexes techniques

ANNEXE 35 F 21 K [Projet-Rapporteur: 28/DE] <CE26153F>

Voir page 43 des annexes techniques

ANNEXE 36 F 21 L [Projet-Rapporteur: 28/DE] <CE26155F>

Voir page 43 des annexes techniques

ANNEXE 37 F 21 M [Projet-Rapporteur: 28/DE] <CE26157F>

Voir page 45 des annexes techniques

ANNEXE 38 F 21 P [Projet-Rapporteur: 28/DE] <CE26159F>

Voir page 46 des annexes techniques

ANNEXE 39 F 21 Q [Projet-Rapporteur: 28/DE] <CE26161F>

Voir page 47 des annexes techniques

ANNEXE 40 F 21 S [Projet-Rapporteur: 28/DE] <CE26163F>

Voir page 47 des annexes techniques

ANNEXE 41 F 21 V [Projet-Rapporteur: 28/DE] <CE26165F>

Voir page 50 des annexes techniques

ANNEXE 42 F 21 W [Projet-Rapporteur: 28/DE] <CE26167F>

Voir page 54 des annexes techniques

ANNEXE 43 F 21 Y [Projet-Rapporteur: 28/DE] <CE26169F>

Voir page 57 des annexes techniques

ANNEXE	44	F 23 B	[Projet-Rapporteur: 224/SE]	<CE26060F>
Titre	--- de combustible F 23 C 1/00; appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C 10/00; utilisation de combustibles ---			

ANNEXE	45	F 23 C	[Projet-Rapporteur: 224/SE]	<CE26002F>
C	1/00	--- simultanément ou alternativement (10/00 a priorité; avec combustion secondaire 9/00; ---		
C	3/00	--- chambre de combustion (10/00 a priorité)		
C	5/00	--- de combustion (1/00, 10/00, 11/04 ont priorité)		
C	6/00	--- chambres de combustion (10/00 a priorité)		
C	7/00	Dispositions pour l'amenée d'air (10/00 a priorité; en général F 23 L)		
C	9/00	--- gaz de fumée (10/00 a priorité)		
N	10/00	Appareils de combustion à lit fluidisé		
N	Note(s) après 10/00	Dans le présent groupe, il est souhaitable d'ajouter le code d'indexation du groupe 101:00. Le code d'indexation doit être <u>non lié</u> .		
N	10/02	. avec des moyens spécialement adaptés pour obtenir ou activer un mouvement de circulation des particules à l'intérieur du lit ou pour remettre en circulation les particules entraînées à l'extérieur du lit		
N	10/04	. . les particules étant entraînées vers une section, p.ex. une section d'échange de chaleur ou une conduite de retour, au moins partiellement séparée de la zone de combustion, avant d'être réintroduites dans la zone de combustion		
N	10/06	. . . le mouvement de circulation étant activé en induisant différents degrés de fluidisation en différents endroits du lit		
N	10/08	. . . caractérisés par l'agencement de l'appareil de séparation, p.ex. des cyclones, pour séparer les particules des gaz de fumée		
N	10/10	. . . l'appareil de séparation étant situé à l'extérieur de la chambre de combustion		

- N 10/12 . . les particules étant mises en circulation uniquement à l'intérieur de la zone de combustion
- N 10/14 . . . le mouvement de circulation étant activé en induisant différents degrés de fluidisation en différents endroits du lit
- N 10/16 . spécialement adaptés pour fonctionner sous une pression supérieure à la pression atmosphérique, p.ex. par l'agencement de la chambre de combustion et de ses systèmes auxiliaires à l'intérieur d'une cuve pressurisée
- N 10/18 . Parties constitutives; Accessoires
- N 10/20 . . Entrées pour l'air de fluidisation, p.ex. grilles; Soles
- N 10/22 . . Dispositifs d'alimentation en combustible spécialement adaptés aux appareils de combustion à lit fluidisé (10/26 a priorité)
- N 10/24 . . Dispositifs pour enlever de la matière du lit (dispositifs pour commander le niveau du lit ou la quantité de matière dans le lit 10/30)
- N 10/26 . . . combinés avec des dispositifs pour réintroduire partiellement de la matière dans le lit, p.ex. après séparation des éléments agglomérés
- N 10/28 . . Dispositifs de commande spécialement adaptés aux appareils de combustion à lit fluidisé
- N 10/30 . . . pour commander le niveau du lit ou la quantité de matière dans le lit
- N 10/32 en réglant le taux de recirculation des particules séparées des gaz de fumée
- 11/00 Appareils de combustion utilisant des combustibles fluides ou fluidisés et non prévus dans les groupes 1/00 à 10/00
- D 11/02 (transféré en 10/00)
- N Intitulé
après
11/04
- Systeme d'indexation associé au groupe 10/00, relatif à la combustion en lit fluidisé entraîné. Le code d'indexation doit être non lié.
- N Note(s)
avant
101:00
- Il est important de tenir compte du chapitre IV du Guide d'utilisation qui indique les règles concernant l'attribution et la présentation des différents types de codes d'indexation.
- N 101:00 Combustion en lit fluidisé entraîné, c. à d. en lit fluidisé qui n'a pas de surface supérieure distincte

ANNEXE	46	F 23 H	[Projet-Rapporteur: 224/SE]	<CE26061F>
Titre		GRILLES (entrées pour l'air de fluidisation pour appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C 10/20); NETTOYAGE OU GRATTAGE ---		

ANNEXE	47	F 23 J	[Projet-Rapporteur: 224/SE]	<CE26062F>
1/00		Enlèvement des cendres, mâchefers ou scories des chambres de combustion (dispositifs pour enlever de la matière du lit des appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C 10/24)		

ANNEXE	48	F 23 K	[Projet-Rapporteur: 224/SE]	<CE26003F>
Titre		--- APPAREILS À COMBUSTION (alimentations en combustible spécialement adaptées aux appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C 10/22; réglage ou commande de ---		

ANNEXE	49	F 23 L	[Projet-Rapporteur: 224/SE]	<CE26063F>
Titre		--- d'aménée d'air pour appareils de combustion utilisant des combustibles fluides ou fluidisés, p.ex. appareils de combustion à lit fluidisé, F 23 C; registres ou ---		

ANNEXE	50	F 23 N	[Projet-Rapporteur: 224/SE]	<CE26143F>
Titre		RÉGLAGE OU COMMANDE DE LA COMBUSTION (dispositifs de commande spécialement adaptés aux appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C 10/28)		

ANNEXE	51	F 23 R	[Projet-Rapporteur: 224/SE]	<CE26064F>
5/00		--- solide ou pulvérulent (appareils de combustion à lit fluidisé spécialement adaptés pour fonctionner sous une pression supérieure à la pression atmosphérique F 23 C 10/16)		

ANNEXE	52	F 27	[Projet-Rapporteur: 224/SE]	<CE26065F>
Note(s) après le titre				
(1)		--- présente classe <u>couvre</u> :		
		- les fours, les cornues de distillation, les appareils de frittage ouverts et les appareils similaires pour le traitement thermique des matériaux ou des objets, ainsi que leurs ---		
		- l'agencement des éléments de chauffage électrique dans ou sur ---		

- (2) La présente classe ne couvre pas:
- N - les appareils de combustion en soi, c. à d. les appareils permettant une combinaison directe d'oxygène sous forme gazeuse avec une substance combustible;
- les éléments de chauffage électrique en soi;
- les procédés de ==>

ANNEXE	53	F 27 B	[Projet-Rapporteur: 224/SE]	<CE26066F>
	15/00	--- divisées en dispersion (appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C 10/00)		

ANNEXE	54	G 01 C	[Projet-Rapporteur: 291/EP]	<CE26054F>
Titre	--- NIVEAUX OU DES RELÈVEMENTS; GÉODÉSIE; NAVIGATION; INSTRUMENTS GYROSCOPIQUES; ---			
	21/00	--- ou de l'accélération G 01 P; commande de la position, du cap et de l'altitude ou de l'attitude des véhicules G 05 D 1/00; systèmes de commande du trafic G 08 G)		
C	21/02	. par des moyens astronomiques (21/24, 21/26 ont priorité; mesure du ---		
C	21/04	. par des moyens terrestres (21/24, 21/26 ont priorité; marquage de ---		
C	21/10	. --- ou de l'accélération (21/24, 21/26 ont priorité)		
C	21/20	. --- calculs de navigation (21/24, 21/26 ont priorité; adaptation de calculateurs numériques à une fonction ou une application spécifiques G 06 F 17/00, 19/00)		
N	21/26	. spécialement adaptés pour la navigation dans un réseau routier		
N	21/28	. . avec corrélation de données de plusieurs instruments de navigation		
N	21/30	. . . Mise en coïncidence avec des cartes ou des contours		
N	21/32 Structuration ou formatage de données cartographiques		
N	21/34	. . Recherche d'itinéraire; Guidage en matière d'itinéraire		
N	21/36	. . . Dispositions d'entrée/sortie pour des calculateurs embarqués		

ANNEXE	55	G 01 N	[Projet-Rapporteur: 308/RU]	<CE26100F>
	3/30	.	en appliquant une force unique et brève (recherche de la dureté en effectuant des empreintes sous une charge impulsive par des dispositifs de pénétration 3/48)	
N	3/303	. .	engendrée uniquement par un poids en chute libre	
N	3/307	. .	engendrée par un ressort en compression ou en extension; engendrée par des moyens pneumatiques ou hydrauliques	
N	3/31	. .	engendrée par un volant en rotation	
N	3/313	. .	engendrée par des explosifs	
N	3/317	. .	engendrée par des moyens électromagnétiques	
	3/48	. .	en effectuant des empreintes sous une charge impulsive par des dispositifs ---	
	3/60	. .	--- des matériaux, p.ex. de matériaux réfractaires, aux variations rapides ---	

ANNEXE	56	G 02 B	[Projet-Rapporteur: 28/DE]	<CE26137F>
C Titre		---	(G 02 F a priorité; éléments optiques spécialement adaptés pour être utilisés dans des dispositifs ou systèmes d'éclairage F 21 V 1/00 à 13/00; instruments de mesure, ---	

ANNEXE	57	G 04 B	[Projet-Rapporteur: 293/EP]	<CE26110F>
Titre		---	avec dispositifs d'arrêt G 04 F 7/08; détails de structure ou boîtiers spécialement adaptés pour des garde-temps électroniques sans parties mobiles G 04 G 17/00)	

ANNEXE	58	G 04 G	[Projet-Rapporteur: 293/EP]	<CE26090F>
C	1/00	---	groupes 3/00 à 19/00	
N	1/02	.	Dispositifs d'entrée ou de sortie intégrés dans des garde-temps	
N	1/04	. .	Détecteurs de valeurs physiques externes, p.ex. de température	
N	1/06	. .	utilisant des ondes radio	

- N 1/08 . . utilisant la voix
- N 1/10 . . Commutateurs à effleurement spécialement adaptés pour des garde-temps
- N 3/04 . Dispositions de compensation de température
- N 17/00 Détails de structure; Boîtiers
- N 17/02 . Assemblages de composants
- N 17/04 . . Montage de composants électroniques
- N 17/06 . . Connecteurs électriques, p.ex. élastomères conducteurs
- N 17/08 . Boîtiers
- N 19/00 Circuits d'alimentation en énergie électrique spécialement adaptés pour l'utilisation dans des garde-temps électroniques
- N 19/02 . Transformation ou régulation du courant ou de la tension
- N 19/04 . . Division ou multiplication capacitives de la tension
- N 19/06 . . Régulation
- N 19/08 . Dispositions pour empêcher une chute de tension causée par une surcharge de l'alimentation
- N 19/10 . Dispositions pour fournir une alimentation de secours
- N 19/12 . Dispositions pour réduire la consommation de puissance lors du stockage

ANNEXE 59 G 05 D [Projet-Rapporteur: 224/SE] <CE26067F>

Note(s)
après
le titre

- N <== à la pression
- N F 23 C 10/28 Appareils de combustion à lit fluidisé
- N G 03 G 21/20 Procédés électrographiques, ==>

R

ANNEXE 60 G 05 F [Projet-Rapporteur: 293/EP] <CE26129F>

Titre --- de radio-navigation G 01 S; régulation du courant ou de la tension, spécialement adaptée pour l'utilisation dans des garde-temps électroniques G 04 G 19/02; systèmes fonctionnant en --- calculateurs numériques G 06 F 1/26; pour obtenir les caractéristiques de fonctionnement souhaitées d'électro-aimants à armatures H 01 F 7/18; régulation des réseaux --- générateurs électriques H 02 N, H 02 P 9/00; commande des transformateurs, --- l'accord des circuits résonants H 03 J; commande des générateurs d'oscillations ou d'impulsions électroniques H 03 L; réglage des caractéristiques --- transmission H 04 B; commande des sources électriques de lumière H 05 B 37/02, 39/04, 41/36; commande électrique des appareils à ---

ANNEXE 61 G 05 G [Projet-Rapporteur: 335/GB] <CE26124F>

C 3/00 Organes commandés (fourchettes de boîtes de vitesse F 16 H 63/32); Leurs assemblages ou ---

ANNEXE 62 G 06 F [Projet-Rapporteur: 294/EP] <CE26114F>

9/46 . . Dispositions pour la multiprogrammation

N 9/48 . . . Lancement de programmes; Changement de programmes, p.ex. par interruption

N 9/50 . . . Allocation de ressources, p.ex. de l'unité centrale de traitement (UCT)

N 9/52 . . . Synchronisation de programmes; Exclusion mutuelle, p.ex. au moyen de sémaphores

N 9/54 . . . Communication interprogramme

ANNEXE 63 G 06 K [Projet-Rapporteur: 295/GB] <CE26103F>

R

C 9/00 --- de particules nucléaires G 01 T 5/02; vérification des dessins sur du papier-monnaie ou sur des papiers de valeur analogues G 07 D 7/20; reconnaissance de la parole G 10 L 15/00)

ANNEXE	64	G 07 D	[Projet-Rapporteur: 295/GB]	<CE26104F>
	7/00	--- d'enregistrement sont corrects G 06 K 5/00)		
N	Note(s) après 7/00	Dans le présent groupe, les groupes 7/16 à 7/20 ont priorité sur les groupes 7/02 à 7/14.		
N	7/02	. à l'aide de moyens électriques (7/04, 7/06 ont priorité)		
N	7/04	. à l'aide de moyens magnétiques, p.ex. détection d'empreintes magnétiques		
N	7/06	. à l'aide d'un rayonnement ondulatoire ou corpusculaire		
N	7/08	. . Ondes acoustiques		
N	7/10	. . Micro-ondes		
N	7/12	. . Lumière visible, rayonnement infrarouge ou ultraviolet		
N	7/14	. à l'aide de moyens chimiques		
N	7/16	. Vérification des dimensions		
N	7/18	. Vérification de la rigidité		
N	7/20	. Vérification de leurs dessins		

ANNEXE	64	G 07 D	[Projet-Rapporteur: 309/GB]	<CE26106F>
C	3/00	--- de pièces de monnaie G 01 G)		
C	5/00	--- diverses en vrac 3/00)		

ANNEXE	65	G 07 F	[Projet-Rapporteur: 309/GB]	<CE26107F>
	Titre	--- OU APPAREILS SIMILAIRES (tri des pièces de monnaie G 07 D 3/00; vérification des pièces de monnaie G 07 D 5/00)		
D	3/00	(couvert par G 07 D 3/00, 5/00, 13/00)		
D	3/02	(couvert par G 07 D 5/00)		
D	3/04	(couvert par G 07 D 3/00)		

9/00 --- de monnaie 1/00; mécanismes actionnés par des pièces de monnaie, verrouillages 5/00)

ANNEXE 66	G 08 G	[Projet-Rapporteur: 291/EP]	<CE26091F>
Note(s) après le titre			
N	-	<== de la circulation;	
	-	l'indication de la position de véhicules pour la commande du trafic;	
	-	les systèmes de navigation à des fins de commande du trafic, c. à d. les systèmes dans lesquels la navigation ne s'effectue pas de façon autonome à bord du véhicule mais où les véhicules sont guidés au moyen d'instructions qui leur sont transmises;	
	-	l'indication des places ==>	
1/09	.	Dispositions pour donner des instructions variables pour le trafic (dispositifs d'affichage d'information ---	
1/0962	.	. . avec un indicateur monté à l'intérieur du véhicule, p.ex. délivrant des messages vocaux	
1/0967 Systèmes impliquant la transmission d'informations pour les grands --- limites de vitesse (transmission d'instructions de navigation au véhicule 1/0968)	
1/0968 Systèmes impliquant la transmission d'indications de navigation au véhicule	
1/123	.	--- à horaire déterminé (transmission d'instructions de navigation aux véhicules 1/0968)	

ANNEXE 67	G 10 K	[Projet-Rapporteur: 332/RU]	<CE26122F>
Titre	---	NON PRÉVUE AILLEURS (oscillateurs de fluide ou générateurs d'impulsion de fluide pour des systèmes à pression de fluide F 15 B 21/12; systèmes utilisant la réflexion ---	

ANNEXE 68 G 11 B [Projet-Rapporteur: 266/EP] <CE26035F>

R Titre --- information variable G 09 G; détails d'appareils à sonde à balayage, en général G 12 B 21/00; codage, décodage ou --- récepteur radio H 04 B 1/20; enregistrement de signaux de ---

Note(s)
après
le titre
(2)

- N <== signification ci-dessous indiquée:
- N - "support d'enregistrement" désigne un corps, tel qu'un cylindre, disque, carte, ruban ou fil, capable de conserver en permanence l'information, et qui peut être "lu" par un élément sensible, le support d'enregistrement et l'élément sensible étant en mouvement relatif l'un par rapport à l'autre;
 - N - "tête" couvre tous ==>
 - N - "interaction en champ proche" désigne une interaction à très courte distance utilisant des techniques de sonde à balayage, p.ex. quasi-contact ou contact évanescent entre la tête et le support d'enregistrement.
- <Texte supprimé>

R 9/00 Enregistrement ou reproduction par un procédé ou des moyens non couverts par un des groupes principaux 3/00 ---

N Note(s)
après
9/00

Dans le présent groupe, le groupe 9/12 a priorité sur les groupes 9/02 à 9/10.

N 9/12 . utilisant des interactions en champ proche; Supports d'enregistrement correspondants

N 9/14 . . utilisant des moyens à sonde microscopique

11/00 --- opérations, les procédés ou les moyens sont couverts par ---

N Note(s)
après
11/00

Dans le présent groupe, le groupe 11/24 a priorité sur les groupes 11/03 à 11/16.

11/10 . utilisant l'enregistrement par magnétisation ou démagnétisation

- N 11/105 . . utilisant un faisceau de lumière ou un champ magnétique pour l'enregistrement et un faisceau de lumière pour la reproduction, p.ex. enregistrement thermomagnétique induit par la lumière, reproduction par l'effet Kerr
- N 11/11 . . utilisant un faisceau autre qu'un faisceau de lumière pour l'enregistrement
- N 11/115 . . utilisant un faisceau autre qu'un faisceau de lumière pour la reproduction
- N 11/24 . utilisant l'enregistrement par des interactions en champ proche
- N 11/26 . . utilisant des moyens à sonde microscopique
- C 13/00 Enregistrement utilisant simultanément ou sélectivement des procédés ou des moyens entrant dans des --- correspondants; Reproduction simultanée ou sélective correspondante
- N Note(s)
après
13/00
- (1) Le présent groupe couvre les dispositions dans lesquelles il y a au moins deux enregistrements d'information impliquant deux procédés ou moyens différents ou deux propriétés physiques différentes, au même endroit ou à des endroits différents, sur le même support d'enregistrement, les enregistrements étant effectués ou reproduits simultanément ou sélectivement.
- (2) Si de telles combinaisons de moyens sont utilisées pour modifier une seule propriété principale, le classement s'effectue uniquement dans l'un des groupes principaux appropriés 3/00, 5/00, 7/00, 9/00 ou 11/00.
- C 13/02 . par procédé magnétique et par pointes (13/08 a priorité)
- C 13/04 . par procédé magnétique et procédé optique (13/08 a priorité)
- C 13/06 . par procédé optique et par pointes (13/08 a priorité)
- N 13/08 . utilisant des interactions ou des moyens de transduction en champ proche et au moins un autre procédé ou moyen pour l'enregistrement ou la reproduction

ANNEXE 69 G 11 C [Projet-Rapporteur: 232/GB] <CE26170F>

R

N 7/10 . Dispositions d'interface d'entrée/sortie (E/S, I/O) de
données, p.ex. circuits de commande E/S de données, mémoires
tampon de données E/S (circuits de conversion de niveau en
général H 03 K 19/0175)

R

N 7/14 . Gestion de cellules factices; Générateurs de tension de
référence de lecture

ANNEXE 69 G 11 C [Projet-Rapporteur: 267/GB] <CE26009F>

C 5/14 . Dispositions pour l'alimentation (circuits auxiliaires pour
mémoires utilisant des dispositifs à semi-conducteurs,
11/4063, 11/413, 11/4193; en général G 05 F, H 02 J, M)

7/00 --- (5/00 a priorité; circuits auxiliaires pour mémoires
utilisant des dispositifs à semi-conducteurs 11/4063, 11/413,
11/4193)

8/00 --- une mémoire numérique (circuits auxiliaires pour mémoires
utilisant des dispositifs à semi-conducteurs 11/4063, 11/413,
11/4193)

N 11/35 . . . avec stockage de charges dans une région
d'appauvrissement, p.ex. dispositifs à couplage de charge

11/401 formant des cellules nécessitant un rafraîchissement ou
une régénération de la charge, c. à d. cellules
dynamiques

11/402 --- c. à d. rafraîchissement interne

11/403 --- c. à d. rafraîchissement externe

11/406 Organisation ou commande des cycles de
rafraîchissement ou de régénération de la charge

N 11/4063 Circuits auxiliaires, p.ex. pour l'adressage, le
décodage, la commande, l'écriture, la lecture ou la
synchronisation

N 11/4067 pour des cellules de mémoire du type bipolaire

11/407 pour des cellules de mémoire --- effet de champ

N 11/4072 Circuits pour l'initialisation, pour la mise sous
ou hors tension, pour l'effacement de la mémoire
ou pour le pré réglage

- N 11/4074 Circuits d'alimentation ou de génération de tension, p.ex. générateurs de tension de polarisation, générateurs de tension de substrat, alimentation de secours, circuits de commande d'alimentation
- N 11/4076 Circuits de synchronisation (pour la gestion de la régénération 11/406)
- N 11/4078 Circuits de sécurité ou de protection, p.ex. afin d'empêcher la lecture ou l'écriture intempestives ou non autorisées; Cellules d'état; Cellules de test
- 11/408 <Ajouter un point>
- 11/409 Circuits de lecture-écriture (R-W)
- N 11/4091 Amplificateurs de lecture ou de lecture/rafraîchissement, ou circuits de lecture associés, p.ex. pour la précharge, la compensation ou l'isolation des lignes de bits couplées
- N 11/4093 Dispositions d'interface d'entrée/sortie (E/S, I/O) de données, p.ex. mémoires tampon de données (circuits de conversion de niveau en général H 03 K 19/0175)
- N 11/4094 Circuits de commande ou de gestion de lignes de bits
- N 11/4096 Circuits de commande ou de gestion d'entrée/sortie (E/S, I/O) de données, p.ex. circuits pour la lecture ou l'écriture, circuits d'attaque d'entrée/sortie, commutateurs de lignes de bits
- N 11/4097 Organisation de lignes de bits, p.ex. configuration de lignes de bits, lignes de bits repliées
- N 11/4099 Traitement de cellules factices; Générateurs de tension de référence
- 11/41 --- nécessitant pas de rafraîchissement ou de régénération de la ---
- 11/413 --- de la consommation
- 11/416 Circuits de lecture-écriture (R-W)

11/419	Circuits de lecture-écriture (R-W)
N 11/4193	. . .	Circuits auxiliaires spécifiques aux types particuliers de dispositifs de stockage à semi-conducteurs, p.ex. pour l'adressage, la commande, la lecture, la synchronisation, l'alimentation, la propagation du signal (11/4063, 11/413 ont priorité)
N 11/4195	Circuits d'adressage
N 11/4197	Circuits de lecture-écriture (R-W)
N 16/08	. . .	Circuits d'adressage; Décodeurs; Circuits de commande de lignes de mots
N 16/10	. . .	Circuits de programmation ou d'entrée de données
N 16/12	Circuits de commutation de la tension de programmation
N 16/14	Circuits pour effacer électriquement, p.ex. circuits de commutation de la tension d'effacement
N 16/16	pour effacer des blocs, p.ex. des réseaux, des mots, des groupes
N 16/18	Circuits pour effacer optiquement
N 16/20	Initialisation; Présélection de données; Identification de puces
N 16/22	. . .	Circuits de sécurité ou de protection pour empêcher l'accès non autorisé ou accidentel aux cellules de mémoire
N 16/24	. . .	Circuits de commande de lignes de bits
N 16/26	. . .	Circuits de détection ou de lecture; Circuits de sortie de données
N 16/28	utilisant des cellules de détection différentielle ou des cellules de référence, p.ex. des cellules factices
N 16/30	. . .	Circuits d'alimentation
N 16/32	. . .	Circuits de synchronisation
N 16/34	. . .	Détermination de l'état de programmation, p.ex. de la tension de seuil, de la surprogrammation ou de la sousprogrammation, de la rétention
19/00	---	par échelons, p.ex. registres à décalage (chaînes ---

- C 19/14 . --- décharge, à des éléments à semi-conducteurs (19/34 a priorité)
- C 19/28 . utilisant des éléments semi-conducteurs (19/14, 19/36 ont priorité)
- N 19/34 . utilisant des éléments de mémoire comportant plus de deux états stables représentés par des échelons, p.ex. de tension, de courant, de phase, de fréquence
- N 19/36 . . utilisant des éléments à semi-conducteurs
- N 19/38 . à deux dimensions, p.ex. registres à décalage horizontal et vertical

ANNEXE 70 G 12 B [Projet-Rapporteur: 266/EP] <CE26145F>

N Note(s)

R

après
21/00

- (1) Dans le présent groupe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
- "sonde" désigne un dispositif d'interface, p.ex. une aiguille avec une extrémité en pointe, définissant une zone transductrice où se produit une interaction, p.ex. la génération d'un courant d'effet tunnel, lorsque la sonde se trouve à proximité immédiate d'une surface.
- (2) Une liste d'endroits, où sont prévues des adaptations particulières utilisant des techniques de sonde à balayage, figure ci-dessous:
- | | |
|---|--|
| C 23 C | Traitement de surface de matériaux métalliques |
| G 01 B | Mesure de dimensions |
| G 01 N 13/10 | Recherche ou analyse des structures de surface à l'échelle atomique |
| G 11 B 9/12,
G 11 B 11/24,
G 11 B 13/08 | Enregistrement ou reproduction de l'information |
| H 01 J 37/00 | Tubes à décharge pourvus de moyens permettant l'introduction d'objets ou d'un matériau à exposer à la décharge |
| H 01 L | Procédés ou appareils spécialement adaptés au traitement de dispositifs à semi-conducteurs ou de dispositifs à l'état solide |

ANNEXE	71	H 01 B	[Projet-Rapporteur: 268/GB]	<CE26046F>
C	5/02	.	Barres; Barreaux; Fils ou rubans simples; Barres omnibus (aspects des connexions avec leurs pièces complémentaires H 01 R 25/00; schémas de barres omnibus H 02 B 1/20; installations de barres omnibus H 02 G 5/00)	
N	7/17	.	Protection contre les dommages provoqués par des facteurs extérieurs, p.ex. gaines ou armatures (câbles de transport d'énergie avec écrans 9/02; câbles de communication avec écrans 11/06; installation de conduits H 02 G)	
C	7/18	.	par l'usure, la contrainte mécanique ou la pression	
C	7/20 à 7/26		<Ajouter un point>	
C	7/28	.	par l'humidité, la corrosion, les attaques chimiques ou les conditions atmosphériques	
N	7/282	.	empêchant la pénétration de fluides dans les conducteurs ou les câbles (isolateurs ou corps isolants dont les surfaces sont traitées de manière appropriée pour préserver les propriétés isolantes, p.ex. pour la protection contre l'humidité, la souillure ou analogue, 17/50)	
N	7/285	.	par remplissage total ou partiel d'interstices du câble	
N	7/288	.	en utilisant un matériau hygroscopique ou un matériau gonflant en présence d'un liquide	
N	7/29	.	par des températures extrêmes ou par les flammes (7/42 a priorité)	
N	7/295	.	en utilisant un matériau résistant aux flammes	
D	7/34		(transféré en 7/29, 7/42)	
N	7/38	.	avec des dispositions pour faciliter l'enlèvement de l'isolation	
N	7/40	.	avec des dispositions pour faciliter le montage ou la fixation	
N	7/42	.	avec des dispositions pour la dissipation ou la conduction de la chaleur (isolateurs ou corps isolants à dispositifs de chauffage ou de réfrigération 17/54)	

15/00 --- matériau de câbles (conducteurs ou câbles isolés avec des dispositions pour faciliter l'enlèvement de l'isolation 7/38; procédés ou appareils spécialement adaptés pour enlever l'isolation des conducteurs H 02 G 1/12)

ANNEXE 71	H 01 B	[Projet-Rapporteur: 311/EP]	<CE26117F>
-----------	--------	-----------------------------	------------

N 13/004 . pour fabriquer des câbles à tubes rigides

N 13/008 . pour fabriquer des conducteurs ou câbles extensibles

N 13/012 . pour fabriquer des faisceaux de fils

N 13/016 . pour fabriquer des câbles coaxiaux (application d'isolants discontinus 13/20)

N 13/34 . pour marquer des conducteurs ou câbles

ANNEXE 72	H 01 L	[Projet-Rapporteur: 269/GB]	<CE26108F>
-----------	--------	-----------------------------	------------

C 21/18 . . . --- semi-conducteurs comprenant des éléments du quatrième groupe de --- matériaux de dopage

N Note(s)
après
21/18

Le présent groupe couvre également les procédés et les appareils qui, en utilisant la technologie appropriée, sont clairement adaptés à la fabrication ou au traitement de dispositifs dont les corps comprennent des éléments du quatrième groupe de la Classification Périodique ou des composés A_{III}B_V, même si le matériau utilisé n'est pas explicitement précisé.

ANNEXE 73	H 01 R	[Projet-Rapporteur: 28/DE]	<CE26139F>
-----------	--------	----------------------------	------------

25/14 . --- de leur longueur (éléments de support pour des dispositifs d'éclairage, déplaçables le long des éléments de guidage et établissant un contact électrique avec des conducteurs disposés le long des éléments de guidage F 21 V 21/35; installations de barres omnibus H 02 G 5/00)

ANNEXE	74	H 02 G	[Projet-Rapporteur: 268/GB]	<CE26047F>
Titre	--- ET OPTIQUES COMBINÉS (conducteurs ou câbles isolés avec des dispositions pour faciliter le montage ou la fixation H 01 B 7/40; points de distribution comportant ---			
1/12	. --- coupants en général B 26 B; conducteurs ou câbles isolés avec des dispositions pour faciliter l'enlèvement de l'isolation H 01 B 7/38)			

ANNEXE	75	H 02 J	[Projet-Rapporteur: 293/EP]	<CE26111F>
Titre	--- rayons cosmiques G 01 T 1/175; circuits d'alimentation en énergie électrique spécialement adaptés pour l'utilisation dans des garde-temps électroniques sans parties mobiles G 04 G 19/00; pour calculateurs numériques électriques G 06 F 1/18; pour les ---			

ANNEXE	76	H 02 M	[Projet-Rapporteur: 293/EP]	<CE26112F>
Titre	--- COMMANDE OU RÉGULATION (transformation du courant ou de la tension spécialement adaptée pour l'utilisation dans des garde-temps électroniques sans parties mobiles G 04 G 19/02; systèmes de régulation des variables ---			

ANNEXE	77	H 03 K	[Projet-Rapporteur: 293/EP]	<CE26113F>
17/96	. . Commutateurs à effleurement (spécialement adaptés pour l'utilisation dans des garde-temps électroniques sans parties mobiles G 04 G 1/10)			

ANNEXE	78	H 03 M	[Projet-Rapporteur: 238/RU]	<CE26141F>
C 13/00	--- ou corriger des erreurs; Hypothèses de base sur la théorie			
	du codage; Limites de codage; Méthodes d'évaluation de la probabilité d'erreur; Modèles de canaux; Simulation ou vérification des codes (détection ou correction ---			

ANNEXE	79	H 04 L	[Projet-Rapporteur: 312/GB]	<CE26050F>
	25/00	Systèmes à bande de base		
N	25/05	. . Mémorisation électrique ou magnétique des signaux avant la transmission ou la retransmission pour modifier la cadence de transmission		
D	25/36	(transféré en 25/05)		
D	25/50	(transféré en 25/05)		
	27/00	Systèmes à porteuse modulée		

ANNEXE	80	H 04 N	[Projet-Rapporteur: 304/GB]	<CE26048F>
C	5/30	. --- de balayage 3/00; transformation d'ondes acoustiques en informations électriques G 01 S 7/52, 15/89; éléments transformateurs de ---		
D	5/31	(couvert par G 01 S 7/52, 15/89)		

ANNEXE 4		A 61 K [Projet/Rapporteur : 139/EP]	<CE26147F>
N	Note après 31/00	<p>(1) Il est important de tenir compte des notes de la classe C07, p.ex. des notes qui suivent le titre de la sous-classe C 07 D, qui indiquent les règles pour le classement des composés organiques dans cette classe, ces règles s'appliquant aussi au classement des composés organiques dans le groupe 31/00, sauf indication contraire.</p> <p>(2) Les sels ou les complexes des composés actifs organiques sont classés selon les composés actifs de base. Si un complexe est formé entre plusieurs composés actifs, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.</p> <p>(3) Les composés actifs organiques formant des sels ou des complexes avec des métaux lourds ne sont pas classés dans les groupes 31/28, 31/555 ou 31/7135, sauf indication contraire explicite, p.ex. hémine 31/555, cyanocobalamine 31/714.</p> <p>(4) Dans le présent groupe, les expressions “contenant d’autres hétérocycles ” et “condensés avec des systèmes hétérocycliques” <u>couvrent également</u> les composés ayant plusieurs hétérocycles identiques.</p>	R
N	Note après 31/195	Dans le présent groupe, l’expression “groupe amino” <u>couvre également</u> le “groupe acylamino”.	
N	31/197 les groupes amino et carboxyle étant liés à la même chaîne carbone acyclique, p.ex. acide gamma-aminobutyrique (GABA), bêta-alanine, acide epsilon-aminocaproïque, acide pantothénique (carnitine 31/205)	R
	31/20	. . . ayant un groupe carboxyle lié à une chaîne acyclique d'au moins sept atomes de carbone, p.ex. acides stéarique, palmitique ou arachidique	R
C	31/26	. . Esters d’acide cyanique ou isocyanique; Esters d’acide thiocyanique ou isothiocyanique	
	31/275	. <Réintroduire l’entrée actuelle>	R
	31/46 Aza-8-bicyclo [3.2.1] octane; ---	R

	31/465	<supprimer un point>	
D	31/5055	<Supprimer la nouvelle entrée, devient 31/513>	R
D	31/5065	<Supprimer la nouvelle entrée, devient 31/517>	R
D	31/507	<Supprimer la nouvelle entrée, devient 31/519>	R
D	31/5075	<Supprimer la nouvelle entrée, devient 31/527>	R
D	31/508	<Supprimer la nouvelle entrée, devient 31/529>	R
	31/51	<Ajouter un point>	
N	31/513 ayant des groupes oxo liés directement à l'hétérocycle, p.ex. cytosine	
	31/515	<Ajouter un point>	
N	31/517 condensées en ortho ou en péri avec des systèmes carbocycliques, p.ex. quinazoline, périmidine	
N	31/519 condensées en ortho ou en péri avec des hétérocycles	
C	31/52 Purines, p.ex. adénine	R
N	31/522 ayant des groupes oxo liés directement à l'hétérocycle, p.ex. hypoxanthine, guanine, acyclovir	R
	31/525	<Ajouter un point>	
N	31/527 condensées en spiro	
N	31/529 formant une partie de systèmes cycliques pontés	
	31/53	--- d'un cycle, p.ex. chlorazanyl, mélamine (mélsarsoprol 31/555)	R
	31/555	--- lourds, p.ex. hémime, hématine, mélsarsoprol	R
D	31/645	(couvert par 31/00)	R
	31/655	. Composés azoïques(-N=N-), diazoïques (=N ₂), azoxy (>N-O-N< ou N(=O)-N<), azido (-N ₃) ou diazoamino (-N=N-N<)	R

ANNEXE 33 F 21 [Projet/Rapporteur : 28/DE] <CE26149F>

	Note(s) après le titre	
D	(1)	<Note (1) existante supprimée>
N	(1)	Si la description ne donne aucune indication relative à l'emploi ou non de moyens électriques, le classement est effectué en fait comme s'il s'agissait de moyens électriques.
	(2)	Il est important de tenir compte de la note III qui suit la table des matières de la section H.
N	(3)	Il est important de tenir compte des entrées rappelées ci-dessous:
		A01G 9/20 Eclairage pour la culture dans des récipients, des châssis, des serres
		A01K 63/06 Aquariums
		A01K 75/02 Filets à poissons
		A01K 85/01 Amorces pour poissons
		A01M 1/04 Capture des insectes
		A21B 3/10 Fours de cuisson
		A45B 3/02 Canes
		A45C 15/06 Sacs, porte-monnaie ou similaire
		A45D 33/32 Récipients de poudre de toilette ou de parfumerie
		A45D 42/10 Miroirs à barbe
		A47F 11/10 Vitrines ou étalages
		A47L 9/30 Aspirateurs
		A61B 1/00 Instruments médicaux pour l'examen des cavités ou des conduits du corps
		A61C 13/15 Durcissement des prothèses dentaires en matière plastique par action de la lumière
		A61H 15/02 Massages conçus pour appliquer simultanément un traitement par la lumière
		A61N 5/06 Thérapie par radiation
		A63B 15/02 Massues
		A63B 43/06 Balles
		A63C 17/26 Patins à roulettes ou planches à roulettes
		A63H 1/24 Toupies
		A63H 17/28 Véhicules-jouets
		A63H 19/20 Trains miniatures

B25B 23/18	Clés à écrous, clés anglaises, tournevis
B26B 19/46	Tondeuses à cheveux, rasoirs à sec
B26B 21/46	Accessoires pour rasoirs
B41B 21/08	Machines à composer photographiques
B41J 29/19	Machines à écrire ou machines d'impression sélective
B43K 29/10	Instruments pour écrire
B44D 3/24	Lampes pour cuire les laques utilisées pour la peinture ou le dessin artistique
B60Q	Agencement des dispositifs de signalisation ou d'éclairage, leur montage ou leur support, les circuits à cet effet, pour les véhicules en général
B61D 29/00	Véhicules ferroviaires
B61L 5/18	Signaux lumineux pour le trafic ferroviaire
B61L 9/00	Aiguillages, signaux à position ou barrières
B62J 6/00	Cycles
B63B 45/00	Navires
B63C 9/20	Bouées de sauvetage, ceintures, gilets de sauvetage
B64D 47/02	Aéronefs
B67D 5/66	Appareils pour transférer des liquides
D05B 79/00	Machines à coudre
E01F 9/016	Panneaux de signalisation routière
E01F 9/053	Marquages à la surface des routes
E04H 15/10	Tentes ou abris provisoires
E05B 17/10	Serrures ou clés
F24F 3/056	Systèmes de conditionnement de l'air
F24F 13/078	Bouches pour diriger l'air dans des pièces ou des enceintes combinées avec des installations d'éclairage
F25D 27/00	Appareils de refroidissement ou de congélation
F27D 21/02	Fours ou cornues
F41G 1/35	Appareils de visée de nuit
G01C 9/32	Niveaux
G01C 17/24	Compas
G01D 11/28	Dispositions pour la mesure
G01G 23/30	Appareils de pesée
G01K 1/06	Thermomètres
G01P 1/08	Tachymètres
G01R 1/08	Instruments de mesure électrique
G02B 21/06	Microscopes
G02B 25/02	Loupes
G02B 27/20	Indicateurs lumineux
G02B 27/34	Instruments optiques
G02C 11/04	Lunettes
G02F 1/1335	Cristaux liquides
G02F 1/157	Cellules électrochromiques

G03B 15/02 Eclairage de la scène pour prendre des photographies
G03B 15/03 Appareils photographiques
G03B 27/16 Tirage photographique par contact
G03B 27/54 Tirage photographique par projection
G04B 19/30 Horloges
G04C 17/02 Indication du temps au moyen de lampes électriques
G04C 19/02 Signalisation du temps au moyen de lampes électriques
G08B 5/36 Systèmes de signalisation optique ou d'appel
G08B 17/103 Déclenchement d'une alarme d'incendie
G08G 1/095 Feux de trafic
G09F 13/00 Enseignes lumineuses
G09F 19/22 Moyens de publicité ou de présentation sur des routes ou des murs
G09F 21/10,
G09F 21/14 Publicité sur un engin volant
G09F 21/20 Publicité sur des navires
G09F 23/04 Publicité lumineuse sur ou dans des articles spécifiques
G12B 11/00 Eléments indicateurs pour des instruments
H01H 73/14 Lampes indicatrices associées aux disjoncteurs
H01H 85/32 Lampes indicatrices associées aux fusibles
H01Q 1/06 Eclairage des antennes
H01R 13/717 Dispositifs de couplage avec ampoule électrique incorporée
H03K 21/20 Indicateurs de compteurs d'impulsions ou de diviseurs de fréquence utilisant des lampes à décharge lumineuse
H04M 1/22 Eclairage des appareils téléphoniques

ANNEXE 34	F 21 H	[Projet/Rapporteur : 28/DE]	<CE26151F>
-----------	--------	-----------------------------	------------

Titre <inchangé>

D 1/04 (transféré en F21V 19/06)
5/00 _ _ _ solides (manchons incandescents 1/00)

ANNEXE 35	F 21 K	[Projet/Rapporteur : 28/DE]	<CE26153F>
-----------	--------	-----------------------------	------------

C 2/00 _ _ _ utilisant la luminescence (substances luminescentes C09K 11/00; emploi de matériaux _ _ _ H01J 65/06, 65/08; transformation de la longueur d'onde de la lumière des lampes à décharge dans un gaz ou dans une vapeur par luminescence H01J 61/42; sources lumineuses _ _
 -

ANNEXE 36	F 21 L	[Projet/Rapporteur : 28/DE]	<CE26155F>
-----------	--------	-----------------------------	------------

C Titre DISPOSITIFS OU SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE PORTATIFS
 OU SPÉCIALEMENT ADAPTÉS POUR LEUR TRANSPORT

N Note(s)
 après
 le titre

(1) La présente sous-classe couvre les dispositifs ou les systèmes conçus ou spécialement adaptés pour être portés, p.ex. à la main, ou transportés autrement d'un endroit à un autre, p.ex. sur des supports munis de roues, pour éclairer au moment et à l'endroit désirés.

(2) La présente sous-classe ne couvre pas les dispositifs ou les systèmes prévus pour des installations permanentes, p.ex. éclairage de véhicule, ou pour un usage essentiellement à un endroit fixe, qui sont couverts par la sous-classe F 21 S.

(3) Dans la présente sous-classe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des sous-classes F21W et F21Y. Les codes d'indexation doivent être non liés

Rubrique-
 guide
 avant 1/00 Éclairage électrique

D 1/00 (transféré en 14/00)

N 2/00 Systèmes de dispositifs d'éclairage

D 3/00 (transféré en 14/00)

N 4/00 Dispositifs avec des accumulateurs ou des piles électriques incorporés

N	4/02	. caractérisés par la présence de plusieurs sources lumineuses
N	4/04	. caractérisés en ce qu'une partie du boîtier de la source lumineuse est fixée de façon réglable sur le reste du dispositif
N	4/06	. avec une source lumineuse reliée au reste du dispositif uniquement par câble
N	4/08	. caractérisés par des moyens pour recharger sur place les accumulateurs ou les piles
D	5/00	(transféré en 14/00)
D	7/00	(transféré en 4/00)
D	9/00	(transféré en 4/00)
D	11/00	(transféré en 4/00)
C	13/00	Dispositifs avec des générateurs électriques incorporés (avec des cellules solaires 4/00)
N	14/00	Dispositifs sans source de courant incorporée, p.ex. pour connexion au réseau
N	14/02	. susceptibles d'être tenus à la main lors de leur utilisation, p.ex. baladeuses
N	14/04	. portés sur des supports munis de roues
D	15/00	(transféré en F21V)
D	15/02	(transféré en F21V 1/00 à 14/00)
D	15/04	(couvert par F21V 9/00 à 13/00)
D	15/06	(transféré en F21V)
D	15/08	(transféré en F21V 21/00)
D	15/10	(transféré en F21V 21/00)
D	15/12	(transféré en F21V 21/40)

D 15/14 (transféré en F21V 21/084, 21/088)

D 15/16 (transféré en F21V 21/092)

D 15/18 (transféré en F21V 21/096)

D 15/20 (transféré en F21V 21/14)

D 15/22 (couvert par F21V 27/00)

Rubrique- Éclairage non électrique (chandeliers F 21 V 35/00; brûleurs, ---
guide
avant 17/00

D 19/02 (transféré en F21V 17/00, 37/00)

D 19/04 (transféré en F21V 37/02)

D 25/00 (transféré en F21V)

27/00 Dispositifs ou systèmes utilisant --- non électriques;
Remplacement des sources lumineuses électriques par
--- ou vice versa

ANNEXE 37 F 21 M [Projet/Rapporteur : 28/DE] <CE26157F>

D F21M (transféré en F21S, V)

D 1/00 (transféré en F21S 2/00, 6/00, 8/00)

D 3/00 (transféré en F21S 8/10)

D 3/02 (transféré en F21S 8/10)

D 3/05 (transféré en F21S 8/12)

D 3/08 (couvert par F21V 7/00)

D 3/10 (transféré en F21S 8/10)

D 3/12 (couvert par F21V 5/00)

D	3/14	(couvert par F21V 11/00)
D	3/16	(couvert par F21V 7/00)
D	3/18	(transféré en F21V 14/00)
D	3/20	(transféré en F21V 7/16, 14/04)
D	3/22	(transféré en F21V 14/02)
D	3/24	(transféré en F21S 10/06)
D	3/25	(transféré en F21S 8/10, 10/00, couvert par F21V 9/08)
D	3/26	(transféré en F21S 8/10, couvert par F21V 9/14)
D	3/28	(transféré en F21S 8/10)
D	3/30	(transféré en F21S 8/10)
D	5/00	(couvert par F21S 9/00)
D	5/02	(couvert par F21S 9/02)
D	5/04	(couvert par F21S9/04)
D	7/00	(transféré en F21V)
D	9/00	(couvert par F21S 13/00, 15/00)
D	11/00	(couvert par F21S 13/00, 15/00)
D	13/00	(transféré en F21V)
D	15/00	(couvert par F21S 19/00)

ANNEXE 38

F 21 P

[Projet/Rapporteur : 28/DE]

<CE26159F>

D	F 21 P	(transféré en F21S, V)
D	1/00	(transféré en F21S, V)

D	1/02	(transféré en F21S, V)
D	1/04	(transféré en F21S, V)
D	3/00	(transféré en F21S 10/00 à 19/00, F21V)
D	5/00	(transféré en F21S, V)
D	5/02	(transféré en F21S, V)
D	5/04	(transféré en F21S, V)
D	7/00	(transféré en F21S, V)

ANNEXE 39	F 21 Q	[Projet/Rapporteur : 28/DE]	<CE26161F>
-----------	--------	-----------------------------	------------

D	F21Q	(transféré en F21S)
D	1/00	(transféré en F21S 8/10, 13/00 à 19/00)
D	3/00	(transféré en F21S)
D	3/02	(transféré en F21S)
D	5/00	(couvert par F21S 19/00)

ANNEXE 40	F 21 S	[Projet/Rapporteur : 28/DE]	<CE26163F>
-----------	--------	-----------------------------	------------

C	Titre	DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE NON PORTATIFS; SYSTÈMES DE TELS DISPOSITIFS
---	-------	--

N	Note(s) après le titre	(1) La présente sous-classe <u>couvre</u> les dispositifs ou les systèmes prévus pour des installations permanentes, p. ex. éclairage de véhicule, ou pour un usage essentiellement à un endroit fixe, p. ex. lampes de bureau ou lampadaires sur pied. (2) La présente sous-classe <u>ne couvre pas</u> les dispositifs ou les systèmes spécialement adaptés pour être transportés, qui sont couverts par la sous-classe F 21 L. (3) Dans la présente sous-classe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des sous-classes F21W et F21Y. Les codes d'indexation doivent être <u>non liés</u> .
D	1/00 à 1/14	(transférés en 2/00, 6/00, 8/00)
	Rubrique- guide avant 2/00	<u>Éclairage électrique</u>
N	2/00	Systèmes de dispositifs d'éclairage non prévus dans les groupes principaux 4/00 à 10/00, p. ex. de structure modulaire
D	3/00 à 3/14	(transférés en 2/00, 6/00, 8/00)
N	4/00	Dispositifs ou systèmes utilisant une guirlande ou une bande de sources lumineuses
D	5/00	(transféré en 2/00, 6/00, 8/00)
N	6/00	Dispositifs destinés à tenir debout tout seuls (9/00, 10/00 ont priorité)
D	7/00	(transféré en 2/00, 6/00, 8/00)
N	8/00	Dispositifs destinés à des installations fixes (9/00, 10/00 ont priorité; utilisant une guirlande ou une bande de sources lumineuses 4/00)

- N 8/02 . encastrables, p. ex. plafonniers à spots lumineux (8/10 a priorité)
- N 8/04 . destinés uniquement au montage sur un plafond ou sur une structure similaire en porte-à-faux (8/02 a priorité)
- N 8/06 . . par suspension
- N 8/08 . avec un support
- N 8/10 . spécialement adaptés pour des véhicules (aménagement des dispositifs de signalisation ou d'éclairage, leur montage ou leur support ou les circuits à cet effet, pour des véhicules en général B60Q)
- N 8/12 . . donnant un faisceau unique de forme particulière, p.ex. un faisceau asymétrique, p. ex. pour percer le brouillard ou empêcher l'éblouissement
- 9/00 Dispositifs avec une source de courant incorporée; Systèmes utilisant de tels dispositifs
- N 9/03 . . rechargeables par exposition à la lumière
- N 10/00 Dispositifs ou systèmes produisant un effet d'éclairage variable
- N 10/02 . produisant des couleurs variables (10/04 a priorité)
- N 10/04 . simulant des flammes
- N 10/06 . produisant un clignotement, p. ex. par un réflecteur ou une source de lumière rotatifs
- Rubrique-
guide
avant
11/00 Éclairage non électrique (chandeliers F 21 V 35/00; brûleurs, appareils à combustion F 23)
- 11/00 Dispositifs ou systèmes utilisant---
- 13/00 Dispositifs ou systèmes utilisant une source lumineuse ponctuelle; Dispositifs ou systèmes utilisant ---

	15/00	Dispositifs ou systèmes utilisant---
D	17/00	(transféré en F21V)
D	17/02	(transféré en F21V 17/00, 37/00)
D	17/04	(transféré en F21V 37/02)
	19/00	Dispositifs ou systèmes utilisant ---

ANNEXE 41 F 21 V [Projet/Rapporteur : 28/DE] <CE26165F>

C Titre CARACTÉRISTIQUES FONCTIONNELLES OU DÉTAILS
 FONCTIONNELS DES DISPOSITIFS OU SYSTÈMES
 D'ÉCLAIRAGE; COMBINAISONS STRUCTURALES DE
 DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE AVEC D'AUTRES OBJETS,
 NON PRÉVUES AIL LEURS

N Note(s)
 après le
 titre Dans la présente sous-classe, il est souhaitable d'ajouter
 les codes d'indexation des sous-classes F21W et F21Y.
 Les codes d'indexation doivent être non liés.

C 5/08 . produisant une distribution de lumière asymétrique

D 7/02 (couvert par 7/00)

C 7/04 . Structure de l'optique (7/22 a priorité)

C 7/05 à
 7/09 <supprimer un point>

C 7/10 . Structure (7/22 a priorité)

D 7/12, 7/14 (couverts par 7/00)

C 7/16 à
 7/18 <ajouter un point>

C 7/20 . . spécialement adaptée pour faciliter le refroidissement _ _ _

- C 13/00 Production de caractéristiques ou d'une distribution particulières de la lumière émise au moyen d'une combinaison d'éléments spécifiés dans plusieurs des groupes principaux 1/00 à 11/00 (au moyen d'une combinaison de plusieurs éléments appartenant à un seul des groupes principaux 1/00 à 11/00 --- correspondant; modification des caractéristiques ou de la distribution de la lumière émise par réglage de parties constitutives 14/00)
- N 14/00 Modification des caractéristiques ou de la distribution de la lumière émise par réglage de parties constitutives (réflecteurs avec possibilité de régler la courbure 7/16; filtres de lumière avec possibilité de faire varier la couleur ou l'intensité 9/10; écrans utilisant des diaphragmes du type à iris 11/10; montages réglables pour dispositifs d'éclairage 21/14)
- N 14/02 . par un mouvement de sources lumineuses
- N 14/04 . par un mouvement de réflecteurs
- N 14/06 . par un mouvement de réfracteurs
- N 14/08 . par un mouvement d'écrans
- 15/00 Protection des dispositifs d'éclairage contre les détériorations (dispositions de refroidissement ou de chauffage 29/00; dispositions d'étanchéité à l'eau ou aux gaz 31/00)
- N 15/01 . Boîtiers, p. ex. matériau ou assemblage de parties du boîtier (15/02 a priorité)
- N 15/015 . . Dispositifs de recouvrement des joints entre des dispositifs d'éclairage adjacents; Capots d'extrémité
- N 15/06 . Isolation thermique
- 17/00 Fixation des parties constitutives des dispositifs d'éclairage, p. ex. des abat-jour, des globes, des réfracteurs, des réflecteurs, des filtres, des écrans, des grilles ou des cages de protection (montage des sources lumineuses ou des supports de sources lumineuses 19/00; dispositions d'étanchéité à l'eau ou aux gaz 31/00)

- C 19/02 . avec possibilité de réglage, p. ex. pour la mise au point (modification des caractéristiques ou de la distribution de la lumière émise par réglage de parties constitutives 14/00)
- C 19/06 . Fixation des manchons ou autres corps incandescents aux parties des lampes; Dispositifs de suspension pour des manchons ou d'autres corps incandescents
- C 21/00 Soutien, suspension ou fixation des dispositifs d'éclairage (17/00, 19/00 ont priorité; aménagement des dispositifs de signalisation ou d'éclairage, leur montage ou leur support ou les circuits à cet effet, pour des véhicules en général B60Q; appuis pour supporter des appareils ou des objets en général F16M 11/00); Poignées
- N 21/002 . établissant un contact électrique direct, p. ex par perçage (21/35 a priorité)
- N 21/005 . pour plusieurs dispositifs d'éclairage disposés bout à bout, c. à d. rails de lumière
- N 21/008 . Suspension à un câble ou à une ligne
- 21/02 . _ _ _ ou les planchers; Fixations des lustres _ _ _
- N 21/03 . . Socles sur les plafonds, p. ex. rosaces de plafond (21/04 a priorité)
- 21/08 . Dispositifs pour la fixation facile à un endroit voulu
- N 21/084 . . Fixation sur la tête (à des fins médicales A61B1/06)
- N 21/088 . . Clips; Brides
- N 21/092 . . Dispositifs à ventouse
- N 21/096 . . Dispositifs magnétiques
- N 21/104 . . Lustres
- N 21/108 . . Appliques
- N 21/112 . . Fixation des dispositifs d'éclairage aux lustres (21/002 a priorité)

- N 21/116 . . Fixation des dispositifs d'éclairage aux appliques ou aux corps de lampadaires (21/002 a priorité)
- N 21/13 . Barres à ressort fixées aux deux extrémités
- N 21/15 . . spécialement adaptés pour un actionnement par moteur, p. ex. par commande à distance
- 21/34 . Eléments de support déplaçables le long d'un élément de guidage
- N 21/35 . . avec un contact électrique direct entre l'élément de support et les conducteurs électriques disposés le long de l'élément de guidage
- N 21/40 . Poignées
- 23/00 Agencement des éléments _ _ _
- 23/06 . les éléments étant des dispositifs de couplage
- N 27/02 . Entrées de câble
- C 29/00 Dispositions de refroidissement ou de chauffage (systèmes de traitement de l'air avec écoulement d'air sur des installations d'éclairage F24F 3/056; installations d'éclairage combinées avec des bou ches d'aération pour des systèmes de traitement de l'air F24F 13/078)
- N 29/02 . Refroidissement en forçant l'air sur ou autour de la source lumineuse (dispositions de réfrigération structurellement associées avec des lampes électriques H01J 61/52, H01K 1/58)
- D 31/02 (couvert par 31/00)
- N 31/03 . avec possibilité de ventilation
- C 33/00 Combinaisons structurales de dispositifs d'éclairage avec d'autres objets, non prévues ailleurs
- N Note
après
33/00 Il est important de tenir compte de la Note (3) qui suit le titre de la classe F 21.

- C 37/00 Détails des dispositifs d'éclairage utilisant la combustion comme source lumineuse, non prévus ailleurs
- N 37/02 . Adaptation particulière pour la protection contre les courants d'air

ANNEXE 42 F 21 W [Projet/Rapporteur : 28/DE] <CE26167F>

N Titre SYSTÈME D'INDEXATION ASSOCIÉ AUX SOUS-CLASSES F21L, S ET V, RELATIF AUX UTILISATIONS OU AUX APPLICATIONS DE DISPOSITIFS OU DE SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE

N Note(s)
après le
titre

- (1) La présente sous-classe constitue un système d'indexation associé aux sous-classes F21L, S et V, relatif aux utilisations ou aux applications de dispositifs ou de systèmes d'éclairage. Les codes d'indexation doivent être non liés.
- (2) Il est important de tenir compte du chapitre IV du Guide d'utilisation qui indique les règles concernant l'attribution et la présentation des différents types de codes d'indexation.

- N 101:00 Utilisation ou application des dispositifs d'éclairage placés à l'extérieur ou à l'intérieur des véhicules
- N 101:02 . pour les véhicules terrestres
- N 101:023 . . pour les cycles
- N 101:027 . . . pour les motocyclettes
- N 101:04 . pour les véhicules nautiques
- N 101:06 . pour les aéronefs
- N 101:08 . Éclairages d'intérieur
- N 101:10 . Phares, phares à longue portée ou phares anti-brouillard

- N 101:12 . Feux pour indiquer un changement de direction
- N 101:14 . Feux arrière ou pour indiquer le freinage
- N 111:00 Utilisation ou application des dispositifs ou systèmes d'éclairage pour la signalisation, le marquage ou l'indication, non prévues dans le groupe 101:00
- N 111:02 . pour les routes, les chemins ou les voies similaires
- N 111:023 . . pour les passages pour piétons
- N 111:027 . . pour l'indication de bordures de trottoirs, de marches ou d'escaliers
- N 111:04 . pour les voies navigables
- N 111:043 . . pour les phares de navigation ou les bateaux-phares
- N 111:047 . . pour les bouées lumineuses
- N 111:06 . pour les pistes pour aéronefs ou les voies similaires
- N 111:08 . pour les poignées ou les mains courantes
- N 111:10 . pour un usage personnel, p. ex. tenus à la main
- N 121:00 Utilisation ou application des dispositifs ou systèmes d'éclairage à des fins décoratives
- N 121:02 . pour les fontaines
- N 121:04 . pour les arbres de Noël
- N 121:06 . pour être portés sur soi
- N 131:00 Utilisations ou applications des dispositifs ou systèmes d'éclairage non prévues dans les groupes 101:00 à 121:00
- N 131:10 . Éclairage de plein air ou d'extérieur
- N 131:101 . . des tunnels ou des passages couverts similaires, p. ex. sous les ponts

- N 131:103 . . des rues ou des routes
- N 131:105 . . des stades ou des espaces similaires
- N 131:107 . . de l'extérieur des bâtiments
- N 131:109 . . des jardins
- N 131:20 . Éclairage pour un usage médical
- N 131:202 . . pour la technique dentaire
- N 131:205 . . pour les salles d'opération
- N 131:208 . . pour les salles d'hôpitaux
- N 131:30 . Éclairage pour un usage domestique ou personnel
- N 131:301 . . pour les meubles
- N 131:302 . . pour les miroirs
- N 131:304 . . pour les tableaux
- N 131:305 . . pour les réfrigérateurs
- N 131:307 . . pour les fours
- N 131:308 . . pour les aquariums
- N 131:40 . Éclairage pour un usage industriel, commercial,
récréatif ou militaire
- N 131:401 . . pour les piscines
- N 131:402 . . pour les postes de travail
- N 131:403 . . pour les machines
- N 131:4035 . . . pour les machines à coudre
- N 131:405 . . pour les vitrines ou les étalages

N	131:406	. . pour les théâtres, les scènes ou les studios cinématographiques
N	131:407	. . pour les stades couverts
N	131:409	. . pour les fours ou les fourneaux
N	131:411	. . pour inspecter l'intérieur des structures creuses, p.ex. des récipients, des tubes

ANNEXE 43	F 21 Y	[Projet/Rapporteur : 28/DE]	<CE26169F>
-----------	--------	-----------------------------	------------

N	Titre	SYSTÈME D'INDEXATION ASSOCIÉ AUX SOUS-CLASSES F21L, S ET V, RELATIF À LA FORME DES SOURCES LUMINEUSES
N	Note(s) après le titre	(1) La présente sous-classe constitue un système d'indexation associé aux sous-classes F21L, S et V, relatif à la forme des sources de lumière. Les codes d'indexation doivent être <u>non liés</u> . (2) Il est important de tenir compte du chapitre IV du Guide d'utilisation qui indique les règles concernant l'attribution et la présentation des différents types de codes d'indexation.
N	101:00	Sources lumineuses ponctuelles
N	101:02	. Structure miniature, p. ex. diodes électroluminescentes (LED)
N	103:00	Sources lumineuses de forme allongée, p. ex. tubes fluorescents
N	103:02	. de forme courbée, p. ex. en forme d'anneau
N	103:025	. . en forme de U
N	105:00	Sources lumineuses planes

- | | | |
|---|--------|---|
| N | 111:00 | Sources lumineuses de forme non couverte par les groupes précédents |
| N | 113:00 | Combinaison de sources lumineuses |
| N | 113:02 | . de forme différente |
-

[Fin des annexes techniques et du document]